

Guide des modes d'accueil



Les modes d'accueil individuel et collectif

LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Il existe deux modes d'accueil d'individuel : l'accueil par **un(e) employé(e) au domicile des parents ou l'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)**. Dans ces deux cas, le parent est employeur.

RENSEIGNEMENTS :



**RELAIS PETITE ENFANCE (ex. RAM)
RUE NORBERT SEGARD
VILLEPINTÉ**

☎ 01 41 52 53 17

@ : steluk@ville-villepinte.fr

Ouvert :

du mardi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h - Ateliers sur inscription

du lundi au vendredi :

de 13 h 30 à 17 h 30

les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois hors vacances scolaire

de 8 h 30 à 12 h

**GUICHET PETITE ENFANCE
RUE NORBERT SEGARD
VILLEPINTÉ**

☎ 01 41 52 53 02 OU ☎ 01 41 52 53 08

@ : petiteenfance@ville-villepinte.fr

Ouvert :

du lundi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20

les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois hors vacances scolaire

de 8 h 30 à 12 h

Pour la recherche d'une assistante maternelle indépendante ou d'une garde à domicile, le Relais Petite Enfance (RPE) peut vous accompagner dans vos démarches.

La liste actualisée des assistantes maternelles est disponible auprès du RPE ou du Guichet Petite Enfance.

Le Relais Petite Enfance propose des réunions d'informations collectives et des entretiens individuels en direction des parents employeurs ou futurs employeurs sur la spécificité de l'accueil individuel, les droits et devoirs du parent employeur, les prestations de la CAF et la mise en place du contrat de travail.

Le Relais Petite Enfance propose également des temps d'accueil à destination des enfants avec les professionnel(le)s indépendant(e)s qui les accueillent, après inscription et sur planning.

LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

INSCRIPTIONS ET/OU RENSEIGNEMENTS :



GUICHET PETITE ENFANCE

RUE NORBERT SEGARD

VILLEPINTÉ

☎ 01 41 52 53 02 OU ☎ 01 41 52 53 08

@ : petiteenfance@ville-villepinte.fr

Ouvert :

du lundi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20

les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois hors vacances scolaire

de 8 h 30 à 12 h

Deux agents accueillent et orientent les familles à la recherche d'un mode d'accueil et enregistrent les demandes d'admission en crèche municipale ou en délégation de service public et pour les places réservées par la Ville auprès d'autres prestataires d'accueil de la petite enfance.

LES CRÈCHES MUNICIPALES



CRÈCHE FAMILIALE ARC-EN-CIEL

Rue Emile Dambel

☎ 01 78 78 34 37

Les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles employées par la Ville.

Des activités collectives sont organisées régulièrement à la crèche auxquelles les enfants participent accompagnés de leur assistante maternelle.

Des visites au domicile des assistantes maternelles sont réalisées par l'équipe d'encadrement pédagogique.

Capacité d'accueil : 75 places d'accueil régulier 4 ou 5 jours par semaine

Jours et horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 7 h à 19 h

Fermetures :

- 3 journées pédagogiques par an
- 3 semaines en août (+ 1 journée avant et 1 journée après)
- Une semaine pendant la période des fêtes de fin d'année

Capacité d'accueil : 25 places
Accueil des enfants ayant acquis la marche

Jours et horaires d'accueil :

| | Par demi-journée | | En journée pleine | |
|----------|-------------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | Horaires | Nb places | Horaires | Nb places |
| Lundi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 20 | 8h30 -17h30 | 5 |
| Mardi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 20 | 8h30 -17h30 | 5 |
| Mercredi | | | | |
| Jeudi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 20 | 8h30 -17h30 | 5 |
| Vendredi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 20 | 8h30 -17h30 | 5 |

Fermetures :

- 3 journées pédagogiques par an
- 3 semaines en août (+ 1 journée avant et 1 journée après)
- Une semaine pendant la période des fêtes de fin d'année

Capacité d'accueil : 30 places
Accueil des enfants ayant acquis la marche

Jours et horaires d'accueil :

| | Par demi-journée | | En journée pleine | |
|----------|-------------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | Horaires | Nb places | Horaires | Nb places |
| Lundi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 15 | 8h00 -18h30 | 15 |
| Mardi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 15 | 8h00 -18h30 | 15 |
| Mercredi | | | | |
| Jeudi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 15 | 8h00 -18h30 | 15 |
| Vendredi | 8h30 – 12 h/13h30-17h30 | 15 | 8h00 -18h30 | 15 |

Fermetures :

- 3 journées pédagogiques par an
- 3 semaines en août (+ 1 journée avant et 1 journée après)
- Une semaine pendant la période des fêtes de fin d'année



CRÈCHE MULTI ACCUEIL LISE LONDON

Rue Norbert Segard

☎ 01 41 52 89 21

| | |
|-------------------------------|---|
| Capacité d'accueil : | 60 places d'accueil régulier à temps plein ou à temps partiel Et d'accueil occasionnel (jusqu'à 3 demi-journées par semaine) |
| Jours et horaires d'accueil : | du lundi au vendredi de 7 h à 19 h |
| Fermetures : | 3 journées pédagogiques par an 3 semaines en août (+ 1 jour avant et 1 jour après) |

CRÈCHE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



CRÈCHE MULTI ACCUEIL DU VERT GALANT

8 avenue Sully

93420 VILLEPINTE

☎ 01 48 60 33 62

@ : villepinte1@creche-la-maison-bleue.fr

Ouverture prévue le 21 mars 2022

| | |
|-------------------------------|---|
| Capacité d'accueil : | 40 places d'accueil régulier à temps plein ou à temps partiel Et d'accueil occasionnel (jusqu'à 3 demi-journées par semaine) |
| Jours et horaires d'accueil : | du lundi au vendredi de 7 h à 19 h |
| Fermetures : | 2 journées pédagogiques par an 2 ponts dans l'année 3 semaines en août 1 semaine entre Noël et Nouvel An |

Demande d'admission auprès du Guichet Petite Enfance

PLACES RÉSERVÉES AUPRÈS D'AUTRES PRESTATAIRES



Crèche du Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger

Boulevard Ballanger
93600 AULNAY SOUS BOIS

La Ville réserve **13 places** dans cette crèche du personnel hospitalier pour des familles villepintoises

Les places sont attribuées pour une fréquentation de 5 jours par semaine exclusivement.

Jours et horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 6 h 00 à 21 h 00

Fermetures : 1 journée pédagogique par an

Demande d'admission auprès du Guichet Petite Enfance



Crèche La Maison Kangourou –PN2

22 Rue des 3 Sœurs
Zone d'Activité Parinor 2

La Ville réserve **9 places** dans cette crèche privée pour des familles villepintoises dont au moins un des deux parents exerce une activité professionnelle sur la zone de Parinor.

Les places sont attribuées pour une fréquentation de 5 jours par semaine exclusivement.

Jours et horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30

Fermetures : 3 journées pédagogiques par an

Demande d'admission auprès du Guichet Petite Enfance



Crèche Babilou – Aéroville

30 Rue des Buissons
93290 Tremblay-en-France

La Ville réserve **5 places** dans cette crèche privée pour des familles villepintoises dont au moins un des deux parents exerce une activité professionnelle sur la zone aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle

Les places sont attribuées pour une fréquentation de 5 jours par semaine exclusivement.

Jours et horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30

Fermetures :
3 journées pédagogiques par an
Les 3 premières semaines d'août
1 semaine entre Noël et Nouvel An

Demande d'admission auprès du Guichet Petite Enfance

AUTRES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL COLLECTIF

Établissements privés



Micro crèche Bulles de Crèches
157 boulevard Ballanger
93420 VILLEPINTE

Capacité d'accueil : 10 places

Jours et horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30

Inscriptions et renseignements au 07 55 63 01 05 ou www.bullesdecreches.fr

A noter :

En cas de recours à une micro-crèche, la Caf peut prendre en charge une partie de votre dépense, il faut pour cela faire une demande de Complément de Libre Choix du Mode de garde (CMG) sur le site :

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>

Simulateur de calcul des aides : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22648>

Crèches départementales (hors commune) :

<https://seinesaintdenis.fr/enfance-education-jeunesse/petite-enfance/article/inscrire-son-enfant-en-creche-et-evaluer-le-cout-de-l-accueil>

Plateforme de demande de place en crèche interministérielle

Pour les familles agent de l'Etat en Ile-de-France :

<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/Petite-Enfance/Faire-une-demande-de-place-interministerielle-de-creche>